

Matériel

S'il faut déployer une force de police internationale dans le contexte d'un camp de réfugiés, il faut dresser des plans pour qu'on réunisse rapidement les volets plus complexes de leur soutien logistique, de manière à faciliter son déploiement rapide et à relever son efficacité dans l'immédiat. Cela comprend la fourniture de logements, de vivres, d'un service postal et le versement des salaires, ainsi que la présence de véhicules, de radios et d'ordinateurs. Ces arrangements peuvent être mis en oeuvre par une mission de l'ONU ou une autre mission internationale s'il y en a une qui est déployée; il peut également arriver qu'il faille les établir indépendamment, en soutien direct d'une tâche particulière liée à la sécurité des réfugiés.

La détermination à un stade précoce des besoins représente un aspect décisif de la livraison en temps opportun du matériel. Là encore, l'envoi rapide d'équipes d'évaluation de la sécurité sera d'un grand secours à cet égard. Les équipes devraient définir les ressources qui sont disponibles de la part des États d'accueil et prendre une décision à la lumière de ces informations. Les articles faciles à réunir, comme les radios à main, les calepins, les lampes de poche et les matraques devraient être accumulés et être conservés dans une installation de stockage centrale facilement accessible afin de soutenir la police locale et tout programme de surveillance des quartiers.

V. RECOMMANDATIONS

Voici une synthèse des recommandations formulées par les participants à l'atelier :

Responsabilité de la sécurité et planification connexe :

- **Le pays d'accueil devrait détenir le rôle primordial pour ce qui est de garantir la sécurité des réfugiés sur son territoire. L'engagement et le soutien des responsables locaux, y compris des forces policières, doivent constituer une priorité absolue. Dans certains cas, il se peut qu'il se révèle nécessaire que la communauté internationale soutienne les efforts des États d'accueil.**
- **Il faut que les préoccupations relatives à la sécurité deviennent une priorité pour le HCR et pour d'autres organisations humanitaires pertinentes à l'étape de la planification des camps de réfugiés. Il conviendrait d'affecter des ressources suffisantes à ces activités, plutôt qu'à une considération secondaire.**
- Afin de limiter autant que faire se peut le nombre de menaces internes et externes éventuelles à la sécurité qui se posent dans un secteur peuplé par des réfugiés, le HCR devrait négocier avec les États d'accueil l'emplacement des camps de réfugiés à une distance sûre d'une frontière contestée. On devrait également s'efforcer de limiter la taille des camps à une dimension gérable, conformément aux normes internationales.
- Il faut accorder l'attention voulue à l'aménagement et à la conception des camps. Il se peut que les forces policières locales et internationales soient en mesure de soumettre des avis au sujet de la sécurité et de contribuer à leur mise en oeuvre. Les réfugiés devraient être intégrés autant que possible à la prise de décisions sur ces questions.